

Adhérer à COOPERE 34, c'est coopérer !



Adhérer à COOPERE 34 demande un investissement, un engagement « volontaire » de chacun-e qui permet en retour d'avancer vers des objectifs fixés en commun

L'adhérent-e s'engage à...

- Respecter les valeurs communes établies collectivement basées sur la bienveillance : coopération - solidarité ; équité - diversité ; autonomie - responsabilité ; innovation - créativité
- S'engager pour le bon fonctionnement et la dynamique du réseau : être présent-e à l'Assemblée générale, à la journée de rentrée et aux réunions du réseau ; participer à l'ingénierie et l'évaluation des dispositifs pédagogiques
- Contribuer à la dynamique du site Internet de COOPERE 34 et informer régulièrement le réseau de ses actions
- Respecter les engagements indiqués dans les conventions de partenariat pour la réalisation d'animations ainsi que les salarié-e-s et la dynamique du réseau en répondant à leurs invitations, même par la négative
- S'impliquer dans la mesure du possible dans les groupes thématiques, les dispositifs pédagogiques, être membre du Conseil d'Administration, être co-président-e
- Représenter le réseau, le faire connaître (les membres sont invités à mettre à l'ordre du jour de leur AG la question de la participation au(x) réseau(x), et à le mentionner dans leurs rapports d'activités), être attentif aux activités des autres structures et les valoriser
- S'inscrire dans une démarche d'échanges, de mutualisation et de dialogue en y apportant ses compétences et en favorisant le montage de projets communs

COOPERE 34 s'engage à...

- Faire bénéficier de ses connaissances, ses compétences et son expérience tout-e adhérent-e en leur permettant d'être accompagné-e dans la mise en œuvre de projets
- Offrir un espace propice à l'échange de pratiques et de mutualisation de moyens par l'organisation de journées de rencontre et d'information
- Favoriser l'émergence de projets collectifs entre partenaires financiers, techniques et structures membres du réseau
- Faire circuler l'information et valoriser les actions des adhérents via la cyberlettre et le cyberagenda de COOPERE 34, l'annuaire web du réseau, le site Internet...
- Inscrire tout membre sur la liste de diffusion « adhérent » (adh@coopere34.org) pour échanger et faire circuler des idées, projets à partager
- Proposer des formations et des co-formations au réseau en fonction des besoins identifiés
- Impliquer les adhérent-e-s dans des projets d'éducation à l'environnement à l'échelle locale, départementale ou régionale

